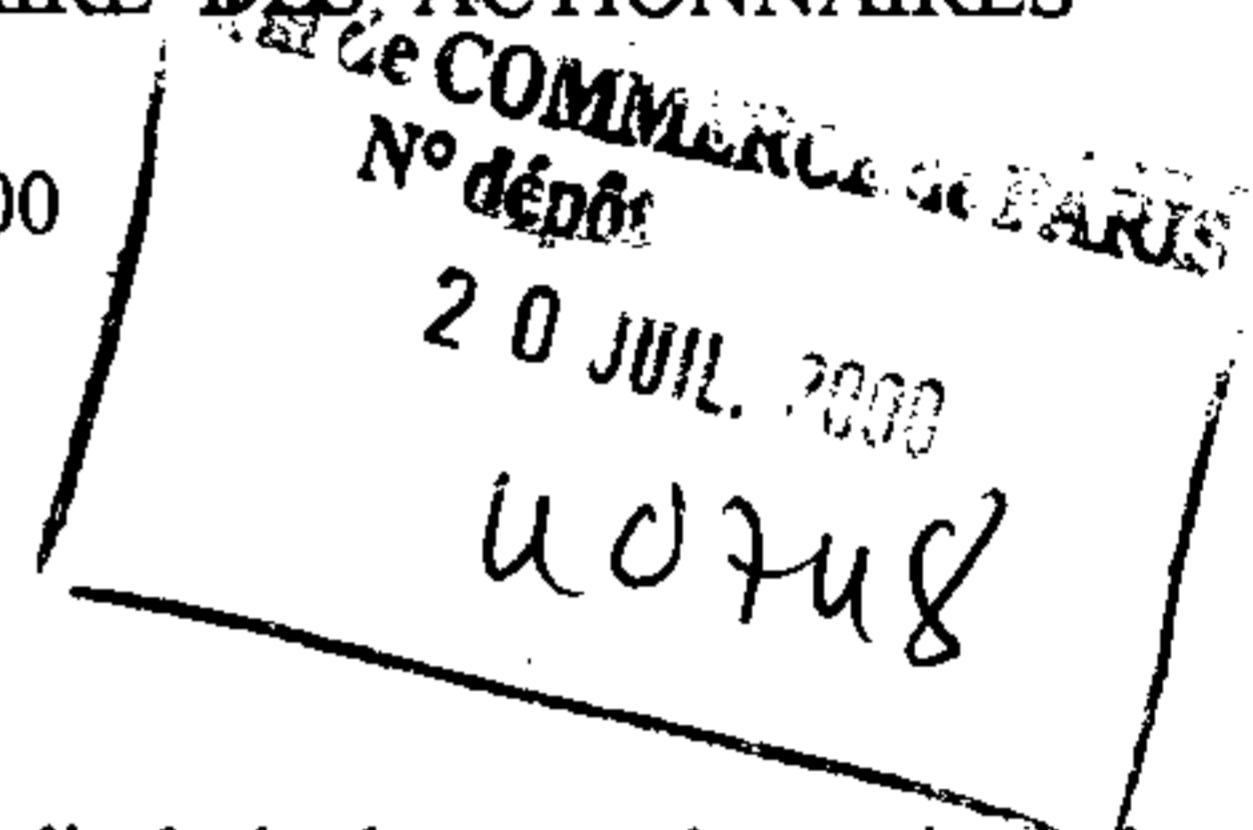


**" GROUPELEC DISTRIBUTION "****Société Anonyme au capital de FF 180.161.580****Siège social : 25 rue de Clichy - 75009 Paris****309-304-616 R.C.S. PARIS**

97 B 5090

**PROCES - VERBAL****DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES****DU 17 MAI 2000****( EXTRAIT )**

L'an deux mille, le Mercredi Dix-sept Mai à dix-huit heures, les actionnaires de la société dénommée "GROUPELEC DISTRIBUTION", société anonyme au capital de 180.161.580 Frs, divisé en 529.887 actions du nominal de 340 Frs chacune, dont le siège social est fixé à 75009 Paris, Rue de Clichy N° 25,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, audit siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration, suivant avis adressé dans le délai légal à chacun d'eux par pli recommandé en date du 28 Avril 2000, contenant indication de l'ordre du jour.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents, tant en leurs noms personnels que comme mandataire.

.....  
 .....

Enfin, différentes précisions de détail ayant été demandées et fournies par le Président, l'assemblée ayant délibéré et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, à l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix, savoir :

.....  
 .....

**SIXIEME RESOLUTION**

"L'assemblée générale,

Après avoir pris acte que les fonctions de l'ensemble des administrateurs arrivaient à expiration ce jour même,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized monogram or initials.

Décide, sur la proposition du conseil d'administration contenue dans son rapport :

- D'une part, de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de :

- . Monsieur Marc PAPUT
- . Monsieur Michel RIVAILLON

Qui ne souhaitent pas être reconduits dans leurs fonctions et à l'attention desquels l'assemblée exprime ses remerciements ainsi que ses regrets ,

- D'autre part, de reconduire purement et simplement les mandats des six autres administrateurs composant le conseil d'administration, savoir :

- . Monsieur Gilles RAYNAUD, Président
- . Monsieur Jacques VINCENT
- . Monsieur Bernard CAMPION
- . Monsieur Jean-Michel DARGELOS
- . Monsieur Bernard WIDENT
- . Monsieur Jaume GRANÉ VICTORI

Et ce pour la durée statutaire de six années, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

"L'assemblée générale décide que toutes les formalités requises par la loi, à la suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, seront effectuées à la diligence et sous la responsabilité du Président du conseil d'administration qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

Elle confère en outre tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de tous dépôts, publication et formalités pouvant être effectués par une personne autre que le Président du conseil d'administration ou son mandataire spécial."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....  
 .....

**Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président du Conseil d'Administration :**



**G. RAYNAUD**